

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/10/2013

Dossier complet le
04/12/2013

N° d'enregistrement
2013-1275

1. Intitulé du projet

Construction d'un espace culturel - théâtre - jeunesse au centre ville de Jouvaux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Jouvaux

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Eric DURAND, Maire

RCS / SIRET 12115190412101000141 Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°38 : Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs	Equipements culturels (...) susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à construire le centre culturel de la ville de Jouvaux. Le futur bâtiment se situe dans le projet d'aménagement de la ZAC "Centre Ville". Le terrain est bordé au nord et à l'ouest par 2 îlots de logements, actuellement en construction et au sud par l'espace multisports aujourd'hui livré. A l'est le terrain fait face à la future place centrale. L'équipement est un établissement de 2^e catégorie de type Lp3a), Lp3d et R, pouvant accueillir jusqu'à 1356 personnes. Il comprend une salle de spectacle, un espace "exposition", un espace jeunesse, des loges, des salles administratives, une salle d'arts plastiques, des locaux techniques et un logement de fonction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La commune s'est engagée dans une ambitieuse opération de requalification urbaine de son centre ville prévoyant la réalisation de nouveaux équipements publics appelés à remplacer les anciens bâtiments publics obsolètes et éphémères. Le programme d'aménagement de la ZAC envisage une recomposition générale du centre ville : nouveaux espaces publics privilégiant la qualité paysagère des lieux, réalisation de plus de 20 logements proposant une mixité sociale et intergénérationnelle, des commerces de proximité, recomposition de l'offre en service public.

Seul un équipement spécifique à l'expression d'une politique culturelle était absent sur le territoire communal. L'espace culturel - théâtre - jeunesse comblera cette lacune et répondra par sa dimension, à une politique qui dépassera les limites communales grâce à sa salle de spectacle de 500 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est constitué de deux volumes béton accueillant d'une part la salle de spectacle et ses fonctions annexes et d'autre part les ateliers, les espaces jeunesse et l'administration; le sous-sol étant uniquement réservé aux locaux techniques.

Ces 2 volumes sont liés au centre par une faille vitrée permettant d'ouvrir le nouvel équipement culturel sur la partie de la ville, en introduisant d'emblée une transparence très perceptible. Par sa hauteur de 12 m, le futur projet s'intègre dans le gabarit des bâtiments du cœur de ville.

Les fondations du bâtiment, compte tenu du R-1, s'effectueront par talutage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'espace "culturel - théâtre - jeunesse" sera un lieu de convivialité, d'échanges artistiques et festifs, de rencontre entre public métropolitain et Fouvillois. Il accueillera une programmation pluridisciplinaire : arts du spectacle (concert, danse, théâtre, cirque contemporain, performance...), arts visuels (exposition, projection) ... Ce lieu sera un lieu ouvert aux associations et aux amateurs pour leurs pratiques artistiques (musique, théâtre, art-plastiques, vidéos, photos) mais surtout un lieu de création, de répétition et de diffusion de spectacles professionnels en particulier dans le domaine du théâtre. Un lieu consacré au développement de la résidence d'artistes et de compagnies de la métropole dans les domaines des arts du spectacle prioritairement et des arts visuels.

De nombreuses actions de sensibilisation envers les publics seront organisées pour favoriser la rencontre entre public et équipes artistiques.

Un volet musiques actuelles sera également développé par la présence de deux espaces entièrement dédiés à la pratique des musiques actuelles (amateurs et semi-pro) très présente sur le territoire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation administrative mais sa mise en oeuvre a toujours été prévue dans la ZAC Centre de Ville dont le dossier a fait l'objet de deux études d'impact (cf ci-dessus). Le projet fera bien évidemment l'objet d'un dépôt de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans l'optique du dépôt du permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet s'inscrit sur une surface de 271 m ² et développera une surface de plancher de 3479 m ² . Le bâtiment développera une hauteur de 12 m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place centrale,
ZAC Centre Ville
à Jouvaux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° - 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Centre Ville de Jouvaux dont l'aménageur est la SNC d'aménagement du centre Jouvallois. Cette ZAC a été créée par délibération communautaire en date du 16/10/2006 et a fait l'objet d'une étude d'impact en 2006. Celle-ci a été réactualisée en avril 2011 à l'occasion de la déclaration d'utilité publique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'annexe du projet était constituée d'équipements publics, en particulier la salle Durieux aujourd'hui démolie. Cette salle municipale désolée était devenue inappropriée aux activités qu'elle accueillait ; elle est aujourd'hui démolie et en partie remplacée par l'espace Jean Richuonnel ouvert en mars 2013.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitule et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune dispose d'un PLU dont la dernière modification date du 3 février 2012.

Ce PLU intègre les dispositions de la ZAC Centre-Ville, dans laquelle s'inscrit l'espace culturel-théâtre-jeunesse.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE est en cours d'élaboration par l'AMC à l'échelle communautaire. La ville a délibéré en vue de passer une convention de coopération à ce titre le 19/06/2013.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre des travaux de creusement du R-1, il sera nécessaire de faire un relevé de nappe, à l'identique de ce qui s'est pratiqué pour les autres immeubles de la ZAC.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des déblais du R-1 par camion
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN prescrit par arrêté préfectoral du 13 février 2014 par le risque inondation et retrait gonflement des sols argileux
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance fi
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone de sismicité (zone 2) - Risque inondation et retrait gonflement des sols argileux (PPRN prescrit par arrêté préfectoral du 13 février 201)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les spectacles pourront disposer de niveaux sonores élevés ; néanmoins, les dispositions prises (dalle flottante, façade et toiture en double peau pour la salle et boîtes dans la boîte pour les studios, cf. notice acoustique jointe) assurent l'isolement acoustique nécessaire pour respecter le bruit dans l'environnement. Ainsi, le bâtiment ne sera pas source de bruit pour le voisinage. Un niveau de bruit limite est nécessaire pour les spectacles. Il est assuré par le traitement des équipements techniques et une forte isolation vis-à-vis des bruits environnants : le bâtiment ne sera pas gêné par l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De même que pour les sources sonores aériennes, le bâtiment est traité pour ne pas transmettre de vibrations (issues des événements musicaux à forts niveaux sonores vers l'extérieur) dalle flottante, doubles peaux et boîtes dans la boîte. De même, il ne sera pas perturbé par d'éventuelles vibrations extérieures, notamment routières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de l'espace "culturel - théâtre - jeunesse" ne nécessite pas d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

1) Le projet s'inscrit dans une ZAC qui a fait l'objet de 2 études d'impact : la première dans le cadre de sa création et la deuxième dans le cadre de la DUP. L'espace culturel - théâtre - jeunesse a toujours été prévu dans le périmètre d'aménagement ; Nous ne sommes aujourd'hui que dans la mise en œuvre du programme d'équipements de la ZAC.

2) Le projet s'inscrit dans un site urbanisé et n'aura qu'un impact très mineur sur son environnement immédiat : le seul impact du projet tient aux travaux de creusement liés à la mise en œuvre du R-1, ce qui reste très habituel.

Le projet n'aura aucun impact sur la santé humaine.

3) La capacité d'accueil de la salle ne dépasse que de peu le seuil des 100 personnes (1356). Pour l'ensemble de ces raisons, je demande à ce que le projet soit dispensé d'étude d'impact dans le cadre du dépôt de permis de construire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Études d'impact réalisées dans le cadre de la ZAC (CD)</p> <p>Suite à la <u>demande de pièces complémentaires des services de la DREAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - notice acoustique mentionnée en page 7 - liste précisant les modalités de stationnement prévues au regard des besoins liés au projet

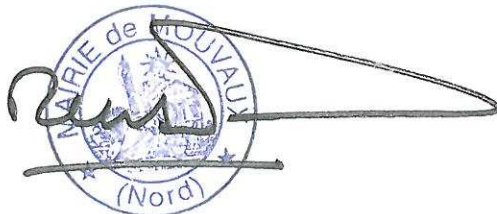
9. Engagement et signature

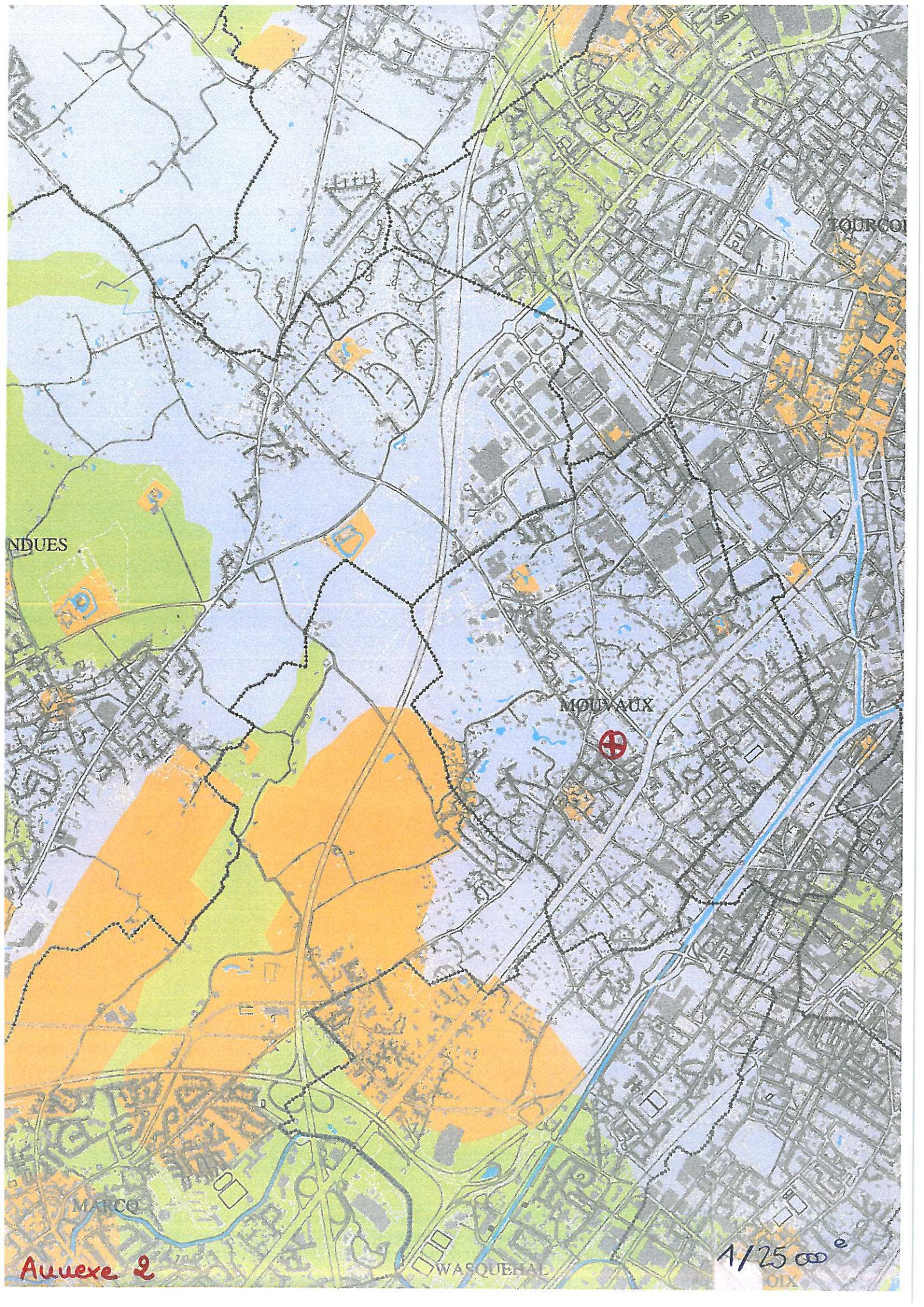
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Touvaux

le, 22 novembre 2013

Signature





TOURCOING

ANDUES

MOULVAUX



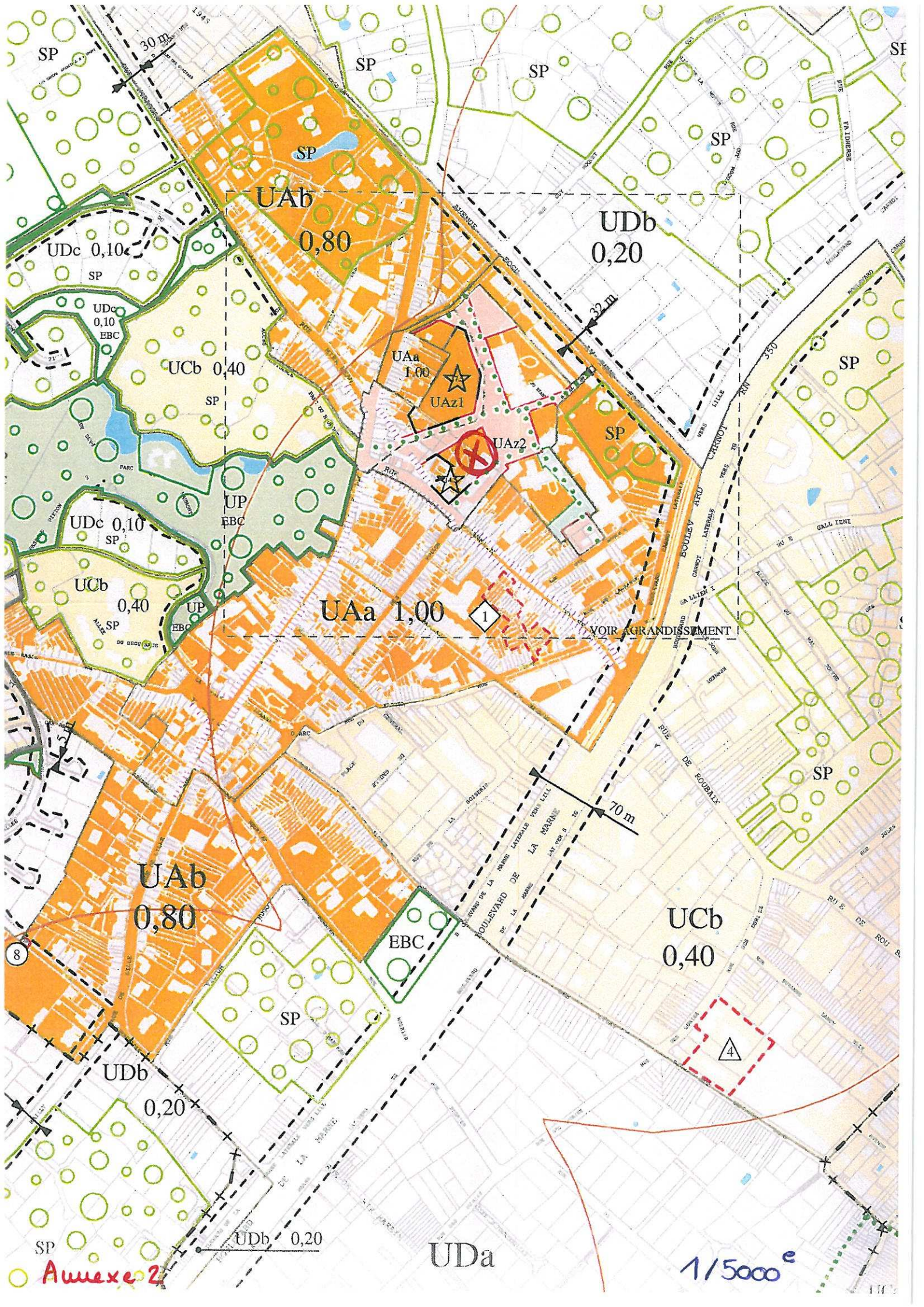
MARCO

WASQUEHAL

Auvere 2

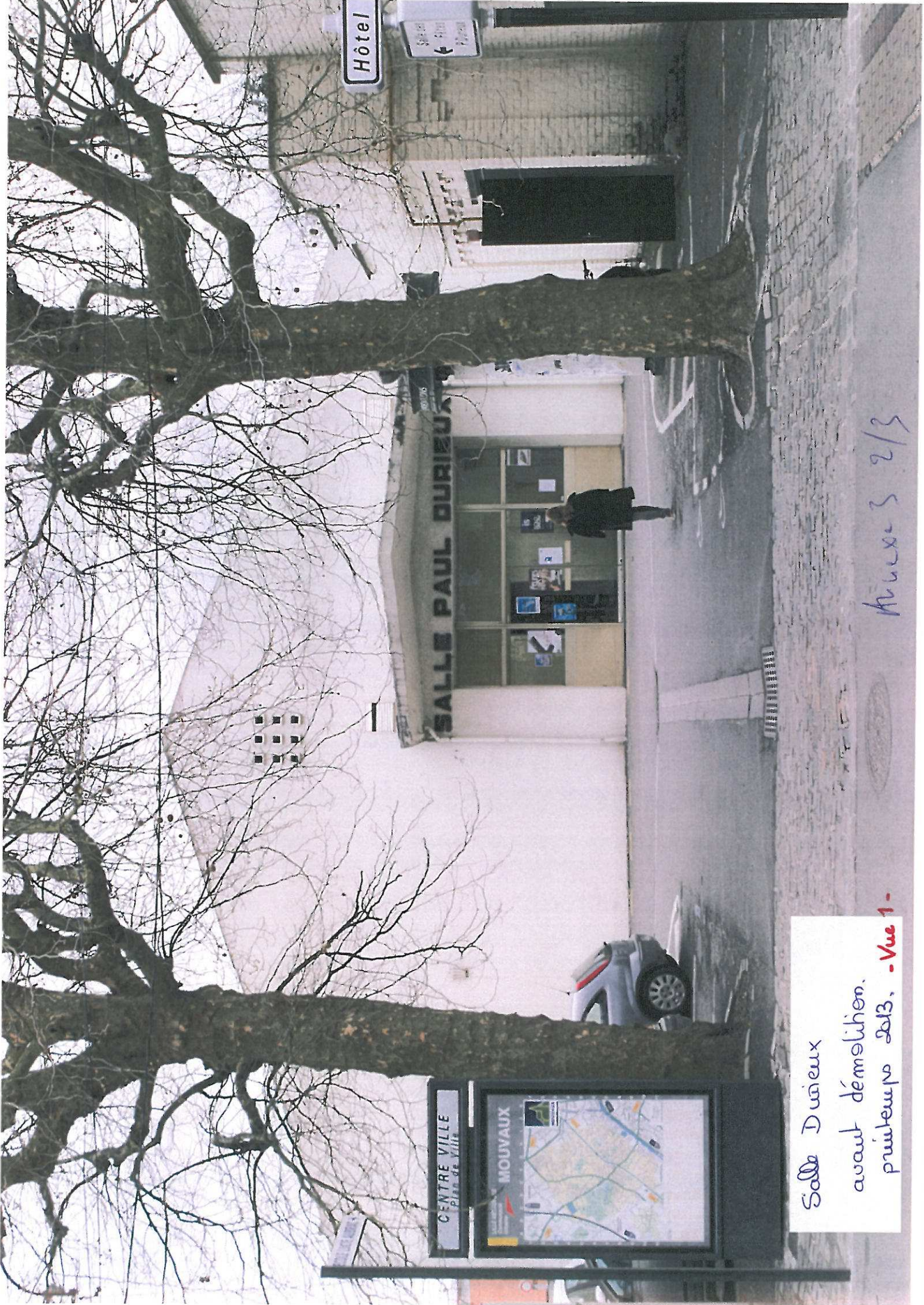
A/25 e

TOIX



Annexes A13





Hôtel

30-40
500
1000

SALLE PAUL DURIEUX

CENTRE VILLE
Plan de ville

MOUVAUX



Salle Durieux
avant démolition.
printemps 2013. -Vue 1-

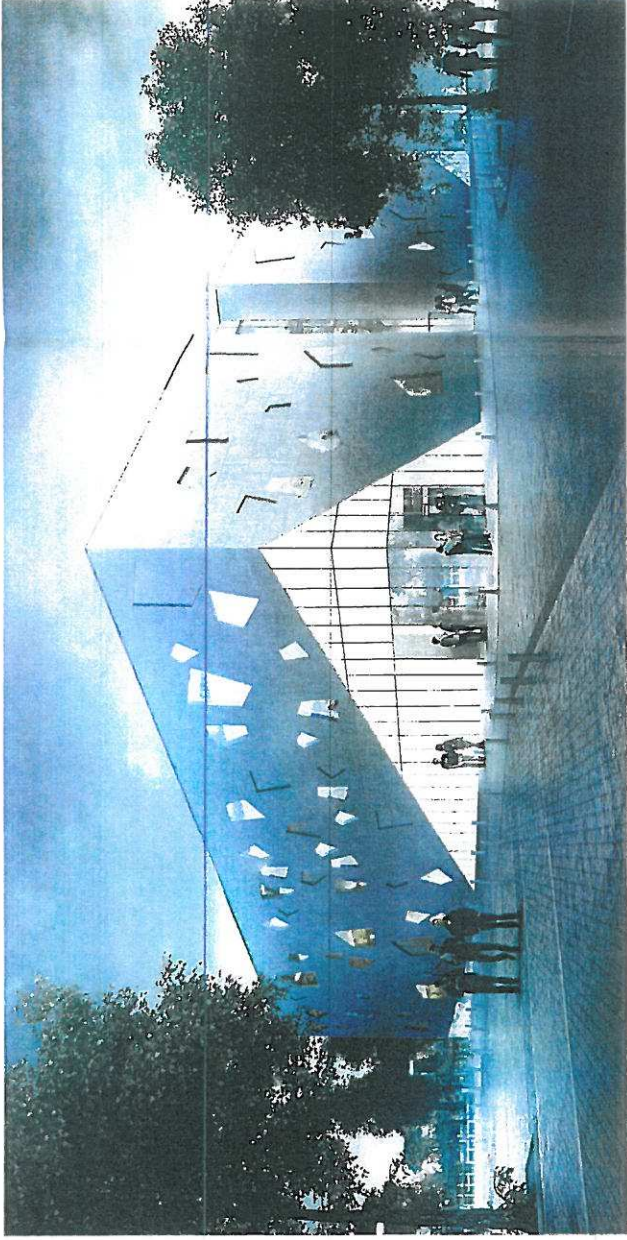
Arrière 3 2/3

Photo 3 3/3

Espace
Jean Richmond

Parcelle de la salle
Duvieux après démolition
- été 2013 - **Vue 2**



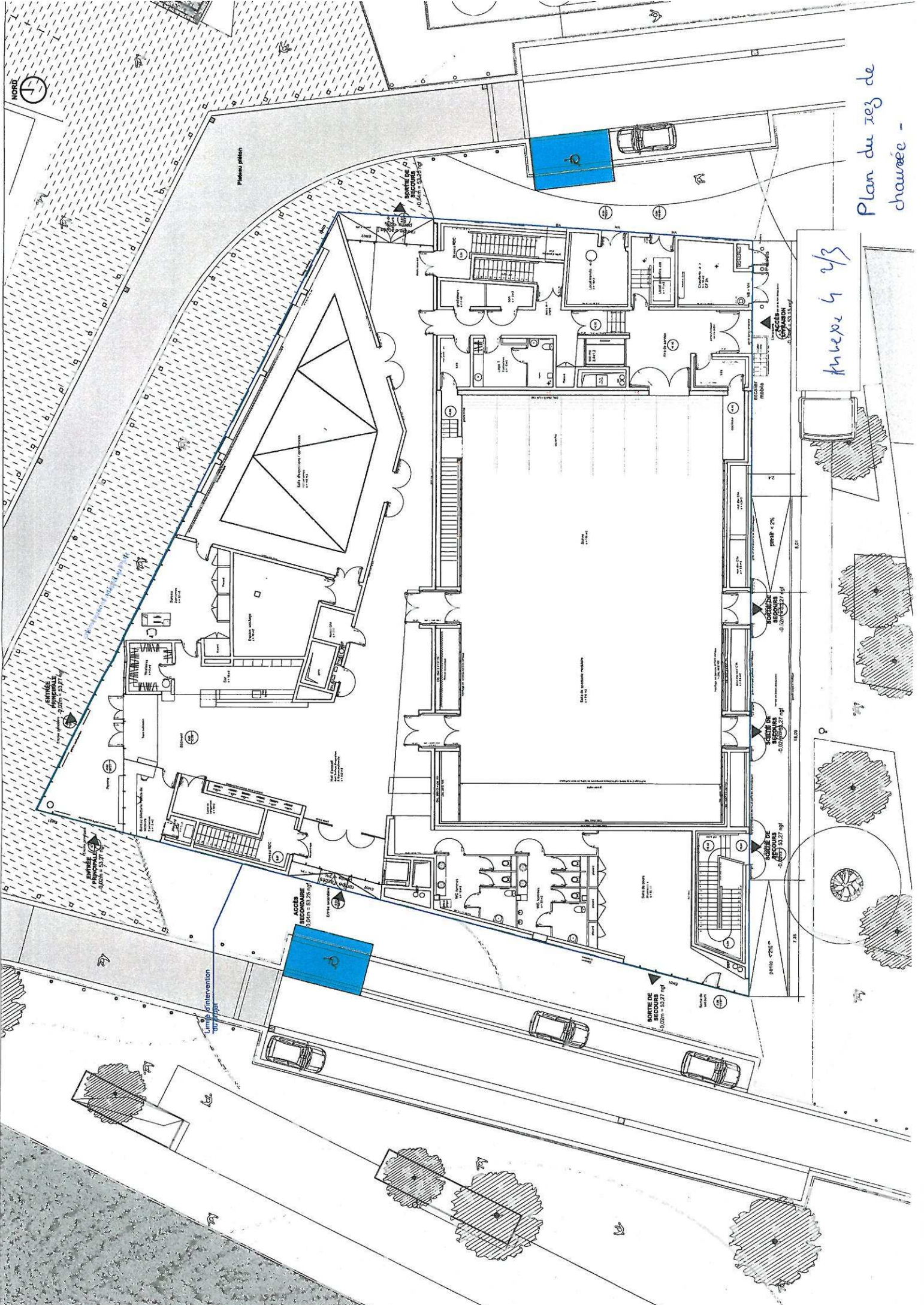


Annexe 4 1/3

Investitions payoqajies

Plan du rez de
chaussée -

Annexe 4 r/s



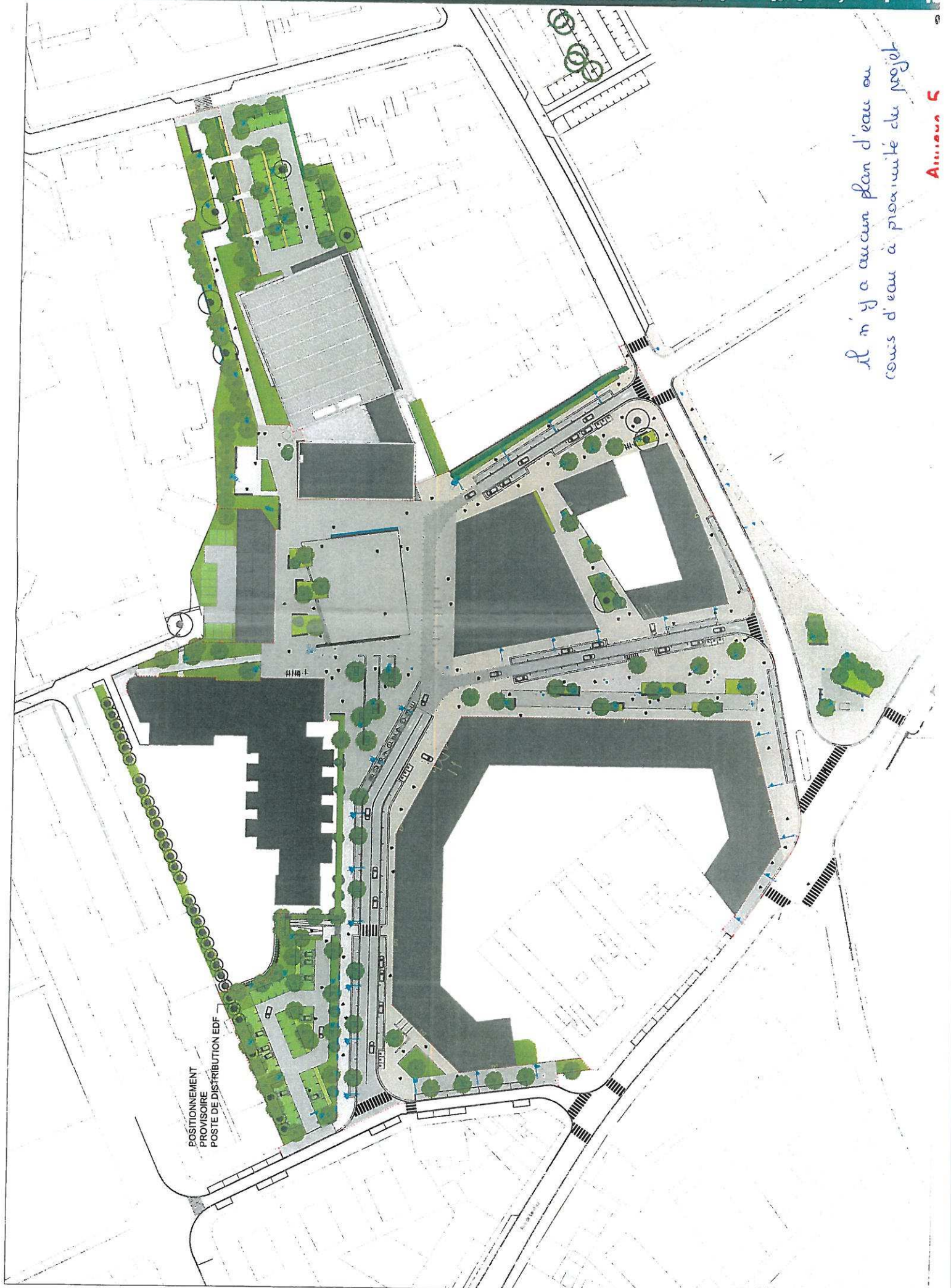
Vue aérienne prospective
de la ZAC Coeur de
ville Annexe 4 3/3



Il n'y a aucun plan d'eau ou cours d'eau à proximité du projet

Annexe 5

POSITIONNEMENT
PROVISOIRE
POSTE DE DISTRIBUTION EDF





- 1** Logements accession à la propriété (85)
NACARAT / SEDAF
- 2** Logements aidés (50)
NOTRE LOGIS
- 3** Logements aidés (33)
NOTRE LOGIS
- 4** Logements accession à la propriété (8) LOGINORD
Bibliothèque / ludothèque
- 5** Logements accession à la propriété (38)
NACARAT / SEDAF
- 6** École Lucie Aubrac
- 7** Espace Jean Richmond
- 8** Centre culturel / théâtre / jeunesse